

**ELECTIONS PROVINCIALES
DU 13 OCTOBRE 2024**

**Province de Liège
District électoral de Seraing**

**AVIS
DE RÉCEPTION DES TÉMOINS**

Le président du bureau de district informe les candidats aux élections provinciales qu'il recevra les désignations de **témoins** pour les bureaux de **dépouillement A** le **mardi 8 octobre 2024 (5^e jour avant l'élection) de 14 à 16 heures,**

**Cité administrative
Place Kuborn, 5
4100 Seraing**

Le candidat le premier en rang dans l'ordre de présentation peut désigner pour sa liste autant de témoins qu'il y a de bureaux de vote et de dépouillement dans la circonscription et un nombre égal de témoins suppléants.

Il ne peut être désigné, par bureau de vote, qu'un seul témoin et un seul témoin suppléant par liste, ou ensemble de listes disposant du même numéro d'ordre commun ou du même sigle mais se présentant, l'un au scrutin communal, et l'autre au scrutin provincial.

Le témoin commun aux listes visées à l'alinéa précédant est le témoin désigné par le candidat le premier en rang dans l'ordre de présentation pour l'élection communale.

Nul ne peut être désigné comme témoin s'il n'est électeur dans la circonscription.

Les membres d'un bureau électoral ne peuvent être désignés comme témoin ou témoin suppléant.

Les candidats peuvent être désignés comme témoin ou témoin suppléant.

Les témoins sont par préférence désignés parmi les électeurs signataires, à l'exception des mandataires, dont le nom figure sur l'acte de présentation.

A Seraing, le 1^{er} septembre 2024.

Le Président du Bureau de district,
MAES Thierry